



NEVERS AGGLOMERATION Règlement DU TOURNOI DES MEDIATHEQUES

Présentation :

Pour la sixième année consécutive, les 6 médiathèques de Nevers Agglomération se sont réunies pour proposer à leurs jeunes abonnés un tournoi de jeu vidéo Mario Kart 8 Deluxe™ dont la grande finale aura lieu le samedi 21 Novembre 2026 à La Maison du Peuple, Fourchambault.

LE TOURNOI SE DÉROULE EN 2 PARTIES :

- Du samedi 3 octobre au vendredi 30 octobre 2026 : présélections dans les médiathèques.
- Samedi 21 novembre 2026 : finale à La Maison du Peuple, Fourchambault.

ARTICLE 1- MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1-généralités

La participation au tournoi est gratuite. Elle est conditionnée par l'abonnement des joueurs au réseau des médiathèques en cours de validité au moment du tournoi.
Les enfants des organisateurs peuvent prendre part aux sélections et au tournoi.

1.2- Modalités d'inscription

Les présélections et la finale sont ouvertes aux jeunes âgés de 10 à 17 ans* (âge en cours au moment de l'inscription au tournoi).
Les participants doivent fournir une fiche d'inscription individuelle et une autorisation parentale. Sans ces documents, le joueur n'est pas autorisé à participer.
Les documents complétés, datés et signés doivent être retournés dans les médiathèques d'inscription au plus tard jeudi 12 novembre 2026.
Dans le cas contraire, les organisateurs s'autorisent à désigner un candidat de substitution.

1.3 -Paramètres du jeu :

- Mode : Courses 150cc
- Équipes : Chacun pour soi
- Objets : Mode normal
- IA : Sans IA
- Véhicules IA : Tous les véhicules
- Circuits : Dans l'ordre
- Nombre de courses : 4 courses
- Conduite assistée : au choix du participant

1.4- Matériel :

Les participants disposent de tout le matériel nécessaire à la réalisation des épreuves.
Les manettes de jeu personnelles ne sont pas autorisées.

ARTICLE 2- PRÉSÉLECTIONS : MODALITÉS D'ORGANISATION

Les présélections auront lieu du samedi 3 octobre au vendredi 30 octobre 2026 dans les médiathèques participantes, selon un calendrier établi en amont.
Les inscriptions aux présélections auront lieu dans chaque établissement participant.
Les participants et gagnants des éditions précédentes peuvent se réinscrire.
Les présélections se déroulent selon les mêmes règles que pour la finale : Mario Kart 8 Deluxe™ sur la console Nintendo Switch.
Les gagnants des présélections s'engagent à être présents samedi 21 novembre 2026 pendant toute la durée de la finale.

ARTICLE 3- CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Chaque établissement participant présente 4 candidats individuels maximum.
Vingt joueurs individuels s'affronteront en finale.

ARTICLE 4- ORGANISATION DE LA FINALE

La finale du tournoi Mario Kart 8 Deluxe™ se déroule samedi 21 novembre 2026 à partir de 13h30 à La Maison du Peuple à Fourchambault.
L'accueil des participants aura lieu à partir de 13h.
Pendant le tournoi, les joueurs restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux.
La compétition se déroule sur plusieurs consoles Nintendo Switch en simultané.

Article 4.1- Règles des parties

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement dans ses moindres détails, les organisateurs se réservant la possibilité d'apporter des modifications à tout moment en fonction du contexte.
Le tournoi s'organise selon les règles dites de la «ronde suisse». Un logiciel informatique génère les

rencontres (sous forme de tableau) et sauvegarde les résultats de chaque joueur.

Au premier tour, les participants s'affrontent en quatre courses sur les circuits de la Coupe Champignon. Les autres courses se jouent sur les circuits des coupes suivantes, dans leur ordre respectif, jusqu'à la finale.

À l'issue des affrontements, le NOMBRE TOTAL de points récoltés pendant les courses sert à désigner les gagnants.

Article 4.2 - Arbitrage

L'arbitrage est assuré exclusivement par les organisateurs du tournoi.

En cas d'interruption d'une course par des circonstances extérieures telles que, par exemple, le dysfonctionnement du matériel ou une coupure de courant, la course est annulée et les joueurs doivent rejouer une nouvelle course pour se départager.

Dans la mesure du possible, les résultats des courses déjà jouées sont conservés et s'additionnent aux courses suivantes.

Les résultats sont consignés par les arbitres et validés ensuite par la signature des joueurs.

Les appareilllements sont annoncés par les organisateurs et les rondes commencent simultanément sur chaque console.

Si un joueur vient à manquer à l'appel au départ de la course (dans des proportions de temps exagérées), la course peut potentiellement être remportée par l'adversaire, par forfait, sur décision arbitrale.

Les arbitres se réservent également le droit d'appliquer des pénalités, telles que des points en moins, en cas de triche ou d'infraction au règlement. Selon la gravité de l'infraction, la pénalité peut aller jusqu'à ne pas attribuer de lots aux fraudeurs à l'issue du tournoi et les réattribuer à des joueurs plus méritants.

Sauf cas de force majeure, aucune substitution de joueur n'est tolérée durant la compétition.

Article 4.3 - Respect des règles et fair play

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout joueur coupable «d'arrangement entre amis» pour diverses raisons. Fausser une rencontre avec de mauvaises manipulations volontaires (avant ou pendant une course) est également synonyme de disqualification. En cas de dégradation du matériel quel qu'il soit, les coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone...) du ou des auteurs doivent être communiquées aux organisateurs. Le remplacement du matériel dégradé sera facturé. Tout cas de dégradation volontaire entraîne l'exclusion immédiate du tournoi.

Les violences physiques, les menaces ou insultes visant un joueur, un spectateur, un arbitre ou toute autre personne sur les lieux du tournoi entraînent également une exclusion.

ARTICLE 5-PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET PRIX

Les résultats finaux seront annoncés par les organisateurs à l'issue de la dernière ronde à La Maison du Peuple à Fourchambault.

Les 3 premiers gagnants se verront attribuer :

- 1^{ère} place : 1 carte cadeau d'une valeur de 100 €,
- 2^{nde} place : 1 carte cadeau d'une valeur de 60 €,
- 3^{ème} place : 1 carte cadeau d'une valeur de 40 €

Les autres participants se verront remettre un lot de consolation.

Le trophée du tournoi sera remis à la médiathèque dans laquelle le gagnant est inscrit.

ARTICLE 6- PROTECTION DES DONNÉES ET DROIT À L'IMAGE

Conformément au règlement général pour la protection des données personnelles, toutes les informations récoltées lors de l'inscription au tournoi seront conservées le temps de l'événement.

Les participants autorisent la reproduction de leur image, par tout moyen de diffusion approprié (réseaux sociaux, presse, presse en ligne, site internet des organisateurs...)

ARTICLE 7 - AVERTISSEMENT RELATIF À L'UTILISATION D'UN JEU VIDÉO

Avertissement concernant les risques d'épilepsie et les précautions à prendre lors de l'utilisation d'un jeu vidéo : certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie ou d'avoir des pertes de conscience à la vue de certains types de lumières clignotantes ou d'éléments fréquents dans notre environnement quotidien. Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles regardent certaines images télévisées ou lorsqu'elles jouent à certains jeux vidéo. Ces phénomènes peuvent apparaître alors même que le sujet n'a pas d'antécédent médical ou n'a jamais été confronté à une crise d'épilepsie. Si vous avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulations lumineuses, veuillez consulter votre médecin avant toute utilisation.

ARTICLE 8- COPYRIGHTS

Les marques commerciales et copyrights du jeu MarioKart 8 Deluxe™ appartiennent à Nintendo.

